



Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et  
numérique  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le 6 octobre 2023

Monsieur le ministre,

En tant qu'organisations représentatives des TPE-PME et de l'artisanat en France et en Allemagne, nous accueillons très favorablement les annonces récentes d'initiative franco-allemande visant à réduire la bureaucratie en Europe. La situation économique et réglementaire actuelle constitue un défi pour les petites entreprises, et elles ont besoin, de toute urgence, d'un signal clair montrant que leurs préoccupations sont sérieusement prises en compte par les législateurs, tant au niveau national qu'europpéen.

Le document adopté par le gouvernement allemand en août dernier est un premier pas dans la bonne direction et comprend des recommandations très importantes pour la réduction de la bureaucratie et l'amélioration de la législation européenne. Nous soutenons tout particulièrement les propositions suivantes, qui contribueraient à soulager les petites entreprises :

- des analyses d'impact cohérentes comprenant une application stricte du Test PME et des comparaisons coût-bénéfices pertinentes ; cette démarche doit être actualisée à tous les stades du processus législatif et s'appliquer aux modifications proposées par le Parlement européen et le Conseil ;
- des évaluations *ex-post* par le biais d'expérimentations terrain ;
- des contrôles numériques efficaces pour garantir que les outils numériques sont systématiquement pris en considération dans le processus législatif ;
- un examen des interactions avec les autres législations ;
- la nomination d'un ambassadeur de haut niveau chargé des TPE-PME au niveau européen ;
- l'abolition des obligations de doubles déclarations, tant existantes qu'à venir ;
- une plateforme unique dédiée au détachement de travailleurs à destination d'autres pays européens ;
- la révision du règlement sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) afin de soulager les TPE-PME des obligations d'information, de documentation et de vérification ;
- le relèvement des seuils financiers de la directive comptable au niveau européen, permettant de limiter le champ d'application des obligations de reporting sur la durabilité (CSRD).

En outre, nous demandons la sécurisation de la vie des entreprises, par un environnement plus lisible et prévisible. Les entreprises ont en effet absolument besoin de confiance pour produire, se développer, embaucher.

La Commission européenne a annoncé qu'elle présenterait des propositions visant à réduire les exigences de « *reporting* » de 25%. Il s'agit d'une opportunité pour les gouvernements français et allemand de présenter leurs propres propositions pertinentes. Ces propositions devraient également porter sur des initiatives actuellement en cours de négociations, des « solutions rapides » étant encore possibles. En particulier, la proposition de directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement peut mener à des charges excessives car de nombreuses TPE-PME seront affectées par un « effet cascade ». De même, l'élaboration des normes volontaires pour les TPE-PME par l'EFRAG dans le cadre de la directive Communication durable des entreprises (CSRD) nécessite une attention particulière afin d'en supprimer tous les éléments flous et que les entreprises concernées sont dans l'incapacité de fournir.

Les propositions devraient également inclure, par exemple, la simplification du droit européen de la consommation en rationalisant les obligations d'information et les exigences en matière de formulaires, et en évitant de nouvelles obligations d'information inutiles, par exemple le formulaire européen d'information sur les réparations, qui fait partie de la proposition de la Commission européenne sur le droit à la réparation. Les TPE-PME peuvent faire partie de la solution, mais seulement si des réglementations applicables en pratique et des normes simplifiées sont établies à leur intention.

Concernant la définition européenne de la PME, une éventuelle définition des entreprises de taille intermédiaire devrait être distincte de l'actuelle définition de la PME, qui est toujours adaptée, comme l'a confirmé la dernière évaluation conduite par la Commission européenne.

Les organisations signataires apprécieraient particulièrement que vous preniez en compte les propositions développées en amont des discussions à venir entre les gouvernements français et allemand.

Ce signal positif doit être immédiatement suivi par des progrès tangibles qui atteindront effectivement les entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre meilleure considération.

François Asselin  
Président de la CPME



Dominique Métayer  
Président de l'U2P



Jörg Dittrich  
Président de la ZDH

